

# Notre histoire

---

- 1484 -

## **Établissement de la profession d'apothicaire**

Une déclaration de Charles VIII rend obligatoire l'appartenance à une corporation pour exercer la profession d'apothicaire. Mais ces mesures furent très relativement respectées.

- 1777 -

## **La première législation fondatrice de la pharmacie moderne**

La déclaration royale du 25 avril 1777 est considérée comme la première législation fondatrice de la pharmacie moderne. Les pharmaciens renoncent définitivement à l'épicerie suite aux mesures prises par Louis XVI pour séparer définitivement le commerce de l'épicerie de l'exercice de la pharmacie.

- 1780 -

## **Création du Collège de Pharmacie**

Les apothicaires se réunissent au sein du Collège de Pharmacie qui a pour mission de contrôler l'exercice de la pharmacie et de surveiller les études de la profession.

- 1789 -

## **Abrogation du métier de pharmacien**

La Révolution abroge les métiers dits « jurés » dont celui de pharmacien.

- 1803 -

## **Instauration de la première réglementation applicable à la profession pharmaceutique**

Suite aux dérives dues à l'absence de règles, le gouvernement instaure la première réglementation applicable à la profession pharmaceutique. Cette loi instaure la création des Ecoles de Pharmacie, y compris la création du diplôme de pharmacien et d'une police de la pharmacie.

- 1820-1830 -

## **Apparition des premières industries pharmaceutiques**

Suite aux découvertes scientifiques, les pharmaciens ne sont plus en mesure de fabriquer eux-mêmes, dans leur officine, les nouveaux composants des médicaments. Ainsi apparaissent les premières industries pharmaceutiques.

- 1835 -

## **Création de la Pharmacie Centrale de France**

Création de la Pharmacie Centrale de France par François Dorvault pour fabriquer les drogues simples et les médicaments composés que les pharmaciens ne peuvent préparer eux-mêmes.

- 1851 -

## **Création de la Maison Thomas à Agen.**

Création de la Maison Thomas à Agen. Cette entreprise est considérée comme l'ancêtre des grands répartiteurs d'aujourd'hui et le premier droguiste pharmaceutique en gros spécialisé dans l'approvisionnement des pharmacies.

## - 1906 -

### **Les premiers groupements d'achat**

Le Syndicat pharmaceutique d'Asnières organise les premiers groupements d'achat.

## - 1920 -

### **Première apparition du terme « répartiteur »**

Première apparition du terme « répartiteur » pour nommer les grossistes, propriétaires de leur stock.

## - 1923 -

### **Création à Niort du Centre Ouest Répartition**

Création à Niort du Centre Ouest Répartition - COF Répartition.

## - 1936 -

### **Création d'Ile de France Pharmaceutique**

Création d'Ile de France Pharmaceutique – IFP.

## - 1941 -

### **Nouvelle législation sur le médicament et les entreprises de répartition**

Une loi de septembre 1941, instaure le visa ministériel pour autoriser la mise sur le marché d'une spécialité. Cela permet de faire disparaître les contrefaçons et le nombre de spécialités de faible rotation. Cette loi assure pour la première fois le statut spécifique de la préparation et de la vente en gros des spécialités pharmaceutiques. Dès lors, les entreprises de répartition pharmaceutique deviennent des établissements pharmaceutiques à part entière.

## - 1945 -

### **Apparition simultanée de la Sécurité sociale, des antibiotiques et de nombreux autres nouveaux produits**

Apparition simultanée de la Sécurité sociale, des antibiotiques et de nombreux autres nouveaux produits. A la libération, 2 ordonnances valident les dispositions prises en 1941.

## - 1950 -

### **Création du Comptoir des Pharmaciens du Centre**

Création à Châteauroux du Comptoir des Pharmaciens du Centre - CPC par Pierre Jarriault, Président des Pharmaciens de l'Indre.

## - 1961 -

### **Premiers ordinateurs chez IFP**

L'établissement d'IFP à Asnières installe ses premiers ordinateurs à disque capables d'assurer la gestion automatisée des stocks, la facturation et les travaux administratifs.

## - 1962 -

### **Mise en place d'une charte définissant le métier de grossiste-répartiteur**

L'État met en place une charte qui vient compléter les précédents dispositifs, définissant le métier de grossiste-répartiteur en lui imposant des obligations de service public. Objectif : assurer aux médicaments une qualité de distribution identique sur tout le territoire français.

## - 1975 -

### **Mise en place d'un système de télétransmission entre les pharmaciens et les répartiteurs**

Mise en place d'un système de télétransmission des pharmaciens vers les répartiteurs grâce à un système de mini-carte et de lecteur automatique.

## - 1978 -

### **Absorption de Silbert et Ripert et Récophar par l'IFP**

IFP absorbe deux répartiteurs régionaux : Silbert et Ripert situé dans le Sud de la France et Récophar - Centre et Bretagne.

## - 1987 -

### **Création de la Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique**

Création de la Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique – CSRP présidée par Antonin De Bono, par ailleurs, président du CPC. Cette chambre regroupe 99 % de répartition pharmaceutique.

## - 1987 -

### **Création du DESS de répartition pharmaceutique**

L'université française reconnaît la profession de répartiteur en créant un D.E.S.S. de répartition pharmaceutique, à l'initiative de la Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique et de la faculté pharmaceutique de Limoges.

## - 1988 -

### **Alliance entre Alliance Santé et un répartiteur italien Alleanza Farmaceutica**

Le CPC signe une alliance avec un répartiteur italien Alleanza Farmaceutica sous la bannière « Alliance Santé – Alleanza Salute ».

## - 1989 -

### **Naissance des Holdings Ile de France Pharmaceutique et ERPI**

Naissance de la holding Ile de France Pharmaceutique, sous l'impulsion de son PDG Claude Berretti.  
Naissance de la holding ERPI SA - Européenne de Répartition Pharmaceutique et d'Investissements - sous l'impulsion de Pierre Cambon, Président de Thomas Répartition et d'Antonin De Bono, Président du CPC.  
Elle associe trois sociétés COF Répartition, CPC Répartition et Thomas Répartition Pharmaceutique.

## - 1991 -

### **Naissance du groupe Alliance Santé**

En avril 1991, naissance du groupe Alliance Santé France constitué de la holding ERPI, 15% du marché français, de la holding IFP, 15% du marché français et d'Alleanza Salute, répartiteur italien, 18% du marché italien.

## - 1992-1994 -

### **Publication d'une réglementation européenne concernant l'activité de répartiteur**

L'activité de répartiteur est désormais réglementée, grâce à une publication, au niveau européen.

## - 1996 -

### **Création d'ERPI Santé**

COF, CPC et Thomas fusionnent sous une même identité : ERPI Santé.

**- 1997 -**

**Création d'Alliance UniChem**

En octobre 1997, création d'Alliance UniChem, groupe européen, par le rapprochement d'Alliance Santé (Europe du Sud) et UniChem (Grande-Bretagne) qui occupe le second rang européen.

**- 1999 -**

**Création d'Alliance Santé**

Fusion d'IFP Santé et d'ERPI Santé pour créer ALLIANCE SANTE qui occupe alors le second rang en France.

**- juin 2000 -**

**Publication du Guide des Bonnes Pratiques de Distribution**

Arrêté relatif aux Bonnes Pratiques de Distribution en gros des médicaments à usage humain et des produits pharmaceutiques. Cet arrêté est la transposition en droit français de la réglementation européenne de 1992.

**- 2002 -**

**Rachat d'ORP**

Alliance Santé décide d'élargir son offre en prenant le contrôle du capital d'ORP - Ouest Répartition Pharmaceutique -

**- 2004 -**

**Création de DirectLog**

Le 1<sup>er</sup> juin 2004, création de Directlog, structure dépositaire avec pour vocation première une activité tournée vers les groupements de Pharmacies d'officine.

**- 2005 -**

**Participation dans Pharma Dep**

Acquisition d'une participation de 75% dans « Développement et Promotion Pharmaceutique » - Pharma Dep, puis en 2006, Alliance Santé acquiert en totalité Pharma Dep et ses deux réseaux AGERP et Pharmacare.

**- 2006 -**

**Lancement d'Almus<sup>®</sup>**

Alliance Santé lance sa marque de génériques, Almus<sup>®</sup> à l'occasion du salon Pharmagora.

**Naissance d'Alliance Boots**

Le 31 juillet 2006, Alliance UniChem Plc et Boots PLC fusionnent pour créer le groupe ALLIANCE BOOTS, leader européen de la santé et beauté.

**- 2007 -**

**Alliance Healthcare**

En avril, Alliance Santé devient Alliance Healthcare.

**- 2008 -**

**SERUM<sup>7</sup>**

Lancement en France de SERUM<sup>7</sup>, la gamme de soins anti-âge de Boots Laboratories.